

## POUR REMPLIR LE BULLETIN D'ADHESION

L'UNIDEC est maintenant dotée d'une base de données permettant d'établir de nouveaux fichiers interactifs pour de meilleurs services.

A cet effet, nous vous demandons de bien vouloir **compléter lisiblement toutes les rubriques** prévues sur le bulletin d'adhésion ci-joint.

### **De nouvelles rubriques pour plus de services !**

- ☛ **Permis à 1 €** : à cocher si votre établissement est conventionné « permis à un euro ».
- ☛ **Garantie financière UNIDEC** : à cocher si vous l'avez obtenue par l'intermédiaire de l'UNIDEC.
- ☛ **Autre G. financière** : à cocher si vous l'avez obtenue par un autre organisme en précisant lequel.
- ☛ **Votre numéro d'autorisation d'enseigner et sa dernière date de renouvellement.**
- ☛ **Votre numéro d'agrément préfectoral avec la dernière date de renouvellement.**

### **Montant de la cotisation annuelle (Valable 12 mois.)**

La part nationale est fixée à 180 €uros, payable par chèque (ou C.B.) à l'ordre de l'UNIDEC.

Lorsqu'il existe une UNION DEPARTEMENTALE, les membres élus du bureau fixent, s'il y a lieu, une cotisation dite « départementale » qui doit être réglée chaque année. Cette cotisation reste acquise à l'Union Départementale et pourvoit à son bon fonctionnement.

### **Où adresser le bulletin d'adhésion ?**

Le bulletin d'adhésion et le chèque correspondant à la cotisation nationale doivent être retournés à l'adresse suivante :

UNIDEC - Parc d'activités SILIC - 2 rue de la Couture - BP 50243 - 94 568 RUNGIS Cedex.

-----

*Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, vous disposez du droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression aux données personnelles vous concernant. Pour pouvoir exercer ce droit, il vous suffit de prendre contact : [jplemonnier@unidec.org](mailto:jplemonnier@unidec.org)*